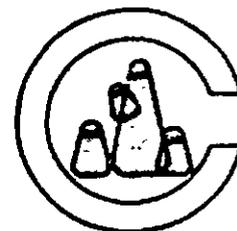


bulletin de liaison



le carrefour
des associations de familles
monoparentales du québec

VOL. 7 NO 1

JANVIER - FEVRIER 81

NOUVELLE CHRONIQUE SOCIO - AFFECTIVE

COMPTE RENDU DU LANCEMENT DU RAPPORT :

" POUR DES CONDITIONS DE VIE
DÉCENTES : ACTION COLLECTIVE "

- LOI 183 - PERCEPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES :
SUIVI DES MODALITÉS D'APPLICATION

- LOI 89 - RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE :
POSITION DU CAFMQ

ERRATUM

- Page 13 sous Perception des pensions alimentaires ... PUBLICITÉ INCORRECTE, la dernière phrase aurait dû être omise car nous n'avions pas suffisamment d'espace pour reproduire le texte intégral dont il est question.

- Page 22 sous Activités, rencontres, nouvelles diverses, la première phrase aurait dû se lire comme suit : Le 17 janvier dernier, au C.L.S.C. de Richelieu, le Comité régional de la rive-sud rendait public le rapport " Pour des conditions de vie décentes : action collective ".

Toutes nos excuses

La rédaction

SOMMAIRE

COMMENTAIRES

Notre bulletin s'enrichit	3.
Entrée en fonction de l'agent de liaison	3.

QUOI DE NEUF AU CARREFOUR

Nouvelle chronique socio-affective, " ENTRE NOUS" par: Michel Lemieux, Elise Gratton, Amanda Brideau..	4.5.6.
"Ce qui me préoccupe le plus, c'est les enfants " par: Renée B. Dandurand	7.8.9.
Les préjugés nous font la vie dure: combattons-les! par: Francine Serdongs	9.

INFORME/ACTION

Lancement du rapport intitulé: "Pour des conditions de vie décentes: action collective	10.
Communiqué de presse (lancement)	10.11.12.
Perception des pensions alimentaires	12.13.
Loi-89 Réforme du droit de la famille: Position du CAFMQ	14.
Plate-Forme de revendications des groupes de femmes sur le projet de loi 89	15.16.
Chronique sur l'emploi: Action Travail des femmes	16.17.18.19.
Problèmes au travail? Pas de syndicat? : Au bas de l'échelle	19.

RESSOURCES

Vous planifiez des vacances ? ? ?	20.
Comment divorcer sans avocat	20.
Casse-Tête de la consommation par: Andrée Lemieux:	21.22.

COLLECTIVITÉ NOUVELLES

Activités, rencontres, nouvelles diverses	22.23.
Campagne provinciale contre les augmentations de loyer	23.24.
Abonnement au bulletin/coupon réponse	25.

Rédaction : Nicole Poirier

Mise en page: Céline Paquin

* Le bulletin de liaison du CAFMQ est publié à tous les
deux (2) mois. Coût de l'abonnement annuel \$3.00

Dépôt Bibliothèque Nationale.

Notre bulletin s'enrichit ...

Il nous fut impossible de publier le numéro de novembre-décembre et nous nous en excusons. Cependant, tel que promis, nous continuerons "d'édifier" le bulletin dans les mois à venir.

Dans le présent numéro, nous présentons à nos lecteurs et lectrices, notre première et toute nouvelle chronique socio-affective. A la lecture de celle-ci vous constaterez que les sujets abordés, quoique variés, seront centrés sur la dimension affective et sociale de la monoparentalité.

J'ai toujours cru que le bulletin est notre meilleur moyen pour communiquer avec tous nos membres. J'ai donc cherché jusqu'ici à lui donner un contenu intéressant et enrichissant. Malheureusement, nous devons limiter le nombre de pages pour des raisons économiques. Afin d'assurer la continuité du bulletin, nous espérons vous compter parmi nos abonnés réguliers.

Nous espérons que ce numéro saura vous plaire et vous invitons à nous faire part de vos commentaires.

Bonne lecture !

La rédaction

N.B.: Pour vous abonner, voir la dernière page
Abonnement annuel \$3.00

* * * * *

Entrée en fonction de l'agent de liaison

Nous avons enfin notre " agent de liaison " depuis le 26 janvier 1981.

En effet, ce poste était devenu vacant le 12 septembre dernier. C'est donc avec plaisir que je vous annonce l'arrivée d'Huguette Limoges au sein de notre équipe. Soulignons qu'Huguette était membre de l'association A-DI-SEP de Drummondville. Anxieuse de vous rencontrer, Huguette devra surtout consacrer son temps pour les prochains trois mois au bureau afin de se familiariser avec notre organisme.

Bienvenue parmi nous et bon succès !

La rédaction

* * * * *

NOUVELLE CHRONIQUE SOCIO - AFFECTIVE

Je suis très heureuse de pouvoir vous présenter cette toute nouvelle chronique. Il y a longtemps que je cherchais des collaborateurs pour contribuer à enrichir notre bulletin et notre connaissance de la monoparentalité... situation nouvelle pour plusieurs d'entre nous. La voici enfin, toute riche déjà d'articles préparés spécialement pour vous.

Sincères remerciements à tous nos " chroniqueurs " et longue vie à cette chronique !

La rédaction

E N T R E N O U S

Bonjour aux nombreux lecteurs et lectrices de cette revue ! Nous tenons d'abord à remercier Madame Poirier de nous permettre de vous partager notre expérience. Lors de nos consultations, nous sommes souvent en contact avec les difficultés qu'entraînent une séparation et/ ou un divorce. Ces situations ne nous laissent pas indifférents, loin de là. Voilà pourquoi l'invitation de Madame Poirier nous fait plaisir: elle nous permettra de rejoindre des souffrances cachées et probablement d'aider nombre de personnes qui vivent la solitude et l'isolement.

Nous vous rejoindrons d'abord par une série d'articles reliés à la séparation, comme :

- Ton divorce: une occasion de croissance
- Comment prévenir l'échec d'un remariage
- Les enfants de la séparation
- Comment sommes-nous arrivés là ...

Ce ne sont que des suggestions. Nous vous invitons à nous dire vos besoins, le genre d'articles qui pourraient vous aider à mieux assumer votre vécu actuel. Nous prendrons la responsabilité de trouver des ressources pour répondre le plus adéquatement possible à vos préoccupations.

Nous vous offrons aussi une partie COURRIER. Invitation à nous parler de vos questions auxquelles nous vous répondrons dans le numéro subséquent.

Nous sommes enfin intéressés à recevoir vos commentaires par rapport à nos articles et à notre courrier.

Ce que nous souhaitons, c'est un dialogue entre votre vécu comme personnes monoparentales, et notre vécu comme personnes-ressources dans le domaine de la famille, du couple et des personnes monoparentales.

Notre premier article a été assumé par Madame Amanda Brideau, consultante matrimoniale et membre de l'Association des Consultants matrimoniaux du Québec, consultante et animatrice au Service Incroyance et Foi du Diocèse

de Montréal. Nous la remercions de sa collaboration précieuse et empressée. Amanda souhaite que son apport puisse vous aider à vivre votre impasse d'une manière positive et constructive.

A bientôt, au prochain rendez-vous.

Michel Lemieux, consultant matrimonial
Directeur du Service de Consultation matrimoniale du CSSPM

Elise Gratton, consultante matrimoniale,
Permanente à l'office de la Famille du Diocèse de Montréal.

N.B.: Tout courrier relié à ENTRE NOUS devra être adressé au CAFMQ
a/s de Michel Lemieux et Elise Gratton.

Votre divorce: une occasion de croissance humaine

Il me semble important que nous voyions ensemble comment votre divorce ou votre séparation peuvent devenir une expérience de croissance humaine pour vous plutôt qu'une expérience de destruction.

Ces deux possibilités proviennent du fait que toute séparation de personnes qui ont été intimement liées déclenche une série de réactions et d'émotions qui sont extrêmement pénibles pour tout être humain.

La première solution de facilité à cette souffrance, c'est de l'arrêter en se rendant insensible ou de trouver des moyens pour l'éviter. En agissant ainsi, vous vous empêchez de grandir. Ce qui est encore plus important, c'est que cette série de réactions normales reste en veilleuse en vous, en attendant d'être réveillée dans d'autres situations pénibles.

Aussi bien alors, de regarder ces sentiments et ces émotions fortes en face lorsqu'elles se produisent et en tirer le maximum de profit: il en va de votre épanouissement humain !

Devant ce que vous avez vécu ou ce que vous vivez, ou ce qu'il vous reste à vivre, vous avez sans doute beaucoup à me dire. Vous avez sûrement aussi des points d'interrogation. Une question que je me suis posée personnellement est celle-ci: comment se fait-il qu'une séparation ou un divorce soit aussi traumatisant?

Il y a plusieurs facteurs qui entrent en jeu lorsqu'on brise des liens personnels. Chaque facteur mériterait une longue élaboration. Etant donné l'espace restreint de cet article, je me limiterai à une facette de la question pour le moment. J'ai choisi d'aller aux racines du problème, c'est-à-dire au fondement de votre personne. Pour bien vous éclairer sur cet aspect, j'ai dû choisir parmi plusieurs auteurs. Je vais donc tenter de vous expliquer ce qui se passe lors d'une séparation.

Comme vous savez, la présence de la mère (ou d'une remplaçante) est d'une importance fondamentale pour le développement de la personne humaine, surtout au tout début de la vie, de 0 à 2 ans. L'enfant, dès sa naissance,

ne se perçoit pas comme différent de sa mère. En d'autres mots, pour lui, lui et sa mère ne font qu'un. Sa mère est une partie de lui-même. Il n'a pas encore du "Moi" qui lui soit propre ou distinct. Pendant cette période, il expérimente, bien sûr, l'amour réconfortant et présent de sa mère. Il expérimente, également l'angoisse ou la terrible punition lorsqu'elle le laisse seul. La peur de la séparation devient pour lui très menaçante. C'est donc comme si son être allait disparaître ou sombrer dans le néant. Pour lui, l'absence maternelle est perçue et associée avec douleur, la tension et le malaise. Par contre, le retour de la mère provoque un soulagement.

Cette anxiété vécue dans l'enfance peut expliquer les émotions que vous ressentez lors de votre divorce. Nous avons, apparemment, les mêmes terreurs et le même besoin de nous protéger que lorsque nous étions enfants. En tant qu'adultes, nous avons à peine masqué cette peur. Certaines expériences comme le divorce, la mort et les séparations font monter à la surface de nos vies ce que nous avons évité d'envisager depuis le début de notre existence. La souffrance de cette séparation déclenche votre passé...

Que de fois j'ai entendu des personnes vivant une séparation me dire: "C'est comme si une partie de moi était morte." "Je me sens comme un zombie". "J'ai l'impression de perdre la tête". "Je n'ai plus le courage de vivre". "Je me sens coupé des personnes", etc. Elles me disaient des paroles qui viennent confirmer la théorie que je viens de vous présenter. Ce qui semble important ici, ce n'est pas de diminuer la souffrance ou de l'éviter. Il s'agira plutôt de renforcer votre "moi" et "votre conscience de toi". En vivant pleinement cette souffrance, vous pouvez découvrir et apprendre "par vos tripes" que vous êtes appelé(es) à devenir uniques et autonomes. Vous développez alors une attitude positive et porteuse de vie. Cette souffrance issue de la séparation doit donc être traversée, c'est-à-dire vécue pleinement. Elle est au coeur même de votre autonomie. Vous serez plus en mesure d'entrer en relation avec d'autres personnes d'une façon plus libre, plus "d'égal à égal".

Pour conclure, je veux vous dire que la séparation d'une personne avec qui vous avez établi ou désiré des relations intimes, profondes et durables, est parmi les expériences humaines les plus douloureuses. Par contre, elle porte en elle une semence de vie. Je vous souhaite le courage de le faire éclore !

Amanda Brideau, c.m.

(à suivre)

* * * * *

" CE QUI ME PRÉOCCUPE LE PLUS, C'EST LES ENFANTS ! "

par: Renée B. Dandurand

La période d'adaptation qui suit une rupture familiale est souvent le pire moment de stress sinon d'angoisse que connaît le parent en situation de monoparentalité. Aussi n'est-il pas rare, alors d'entendre la phrase: " Ce qui me préoccupe le plus, c'est les enfants! "

Une idée bien ancrée

Quand il exprime cette inquiétude, le parent laisse entendre qu'il doit faire face à plusieurs responsabilités en même temps mais que le problème de la réaction des enfants est le plus difficile à estimer et pour qu'un enfant se développe normalement ou harmonieusement, il lui faut un père et une mère à la maison. Cette idée, qui doit beaucoup à la psychanalyse et à la forme de famille qui prévaut dans nos sociétés, la famille nucléaire/ biparentale, cette idée donc est bien répandue dans notre entourage: elle est développée régulièrement dans le grand public par le biais des journaux, des revues ou des médias électroniques; elle continue d'être présente dans les interventions des professionnels de l'aide sociale et mentale (cf. les expressions famille normale, intacte...); enfin elle est souvent véhiculée dans les milieux scolaires ou dans le voisinage où, face à une situation de monoparentalité, on s'attend plus ou moins à ce que " les enfants aient des problèmes".

Cette idée bien ancrée correspond-elle à la réalité? Qu'en disent les parents en situation de monoparentalité? Que démontrent les recherches des spécialistes des sciences humaines menées sur cette question? C'est ce que nous allons essayer d'examiner dans cette chronique.

Une "rupture familiale", c'est toujours difficile

Qu'il soit touché par un deuil, une séparation ou un divorce, chaque membre d'un foyer monoparental vit une rupture familiale qui est objectivement difficile et n'est pas sans se répercuter sur les comportements des adultes comme des enfants.

La mort d'un parent, on le sait, est un moment très grave dans la vie d'un enfant. Les répercussions d'une séparation ou d'un divorce sont toujours assez dramatiques pour un enfant; à la suite d'une revue de trente - six recherches sur l'enfant de parents en rupture, Gilles Poirier conclut que "tout enfant réagit au divorce (séparation) de ses parents" mais qu'il " peut être aidé à traverser cette crise de façon positive"(1).

Mais dans les deux cas, deuil ou séparation/divorce, il n'est pas inévitable que les perturbations des enfants soient profondes et permanentes.

Tous les enfants ne sont pas perturbés profondément...

A la question de savoir si leurs enfants vivent ou ont vécu des "problèmes psycho-sociaux" liés à leur situation de monoparentalité, 38.8% des parents du CAFMQ ont répondu dans l'affirmative (2). Ce pourcentage est très proche des résultats d'autres études, menées au Québec ou en d'autres pays.

En effet, une recherche menée en 1976 dans la région de Montréal rapporte qu'après la rupture familiale, des "changements notables" (différence de rendement scolaire, comportement d'enfant renfrogné, silencieux) sont observés par le parent unique chez 37% des enfants (3). D'autre part, une étude nationale faite en Grande-Bretagne en 1973 auprès de 168 foyers monoparentaux laisse voir que les parents considèrent que la situation de monoparentalité a eu des percussions sur le travail scolaire de leurs enfants (dépression, difficulté à se concentrer, maux de tête, asthme, etc...) dans 30% des cas; et ce sont quatre parents sur dix qui pensent que la situation familiale a eu des effets sur le comportement général de leurs enfants (difficulté de communiquer, agressivité, hostilité, inclination à pleurer, à mouiller son lit, à présenter des sentiments d'insécurité et, dans quelques cas, manifestations très sérieuses dont tentative de suicide d'un garçon de 14 ans après la mort de son père) (4).

... et c'est souvent temporaire

Les deux études qui viennent d'être citées fournissent par ailleurs des chiffres sur le caractère temporaire des perturbations dont souffrent les enfants. Si les parents de l'enquête montréalaise avaient observé une diminution du rendement scolaire de leurs enfants après la rupture familiale, au moment de l'enquête (soit en moyenne 5 ans plus tard), les enfants des 66 familles monoparentales de l'échantillon avaient d'aussi bons résultats scolaires que les enfants des 96 foyers biparentaux interrogés pour cette même enquête. D'autre part, selon l'étude britannique citée précédemment, les problèmes de rendement scolaire des enfants se seraient résorbés dans la majorité des cas: c'est l'opinion des parents interviewés cinq ans au moins après la rupture. Pour environ 13% d'entre eux cependant, les enfants auraient été définitivement "handicapés" dans leur "carrière scolaire". En ce qui touche les problèmes généraux de comportement, ils ne présentent pas, non plus, de caractère permanent pour la majorité mais pour "une ou deux familles", il est rapporté que les enfants ont eu des difficultés avec les autorités judiciaires et ont été placés en institution. Ces chiffres ne sont malheureusement pas comparés avec une échantillon de foyers biparentaux, ce qui ne permet pas d'estimer si les problèmes de déviance des enfants monoparentaux sont plus fréquents.

Pourtant, n'a-t-il pas été prouvé que ...

Ce sont là quelques-unes des études portant sur les répercussions des ruptures familiales sur les enfants. Il y en a beaucoup d'autres dont plusieurs portent sur les effets de l'absence du père sur les enfants de sexe mâle: délinquance juvénile, manque d'agressivité, d'initiative etc .. Qu'en est-il de ces études? Ont-elles été conduites avec objectivité, c'est-à-dire sans préjugés? Les méthodes employées sont-elles valides? Pourquoi les effets des ruptures sur les filles semblent-ils avoir si peu d'importance? Autant de questions qu'il est essentiel de se poser sérieusement. Nous pouvons cependant dire, dès maintenant, que l'observation et le bon sens aussi bien que certaines recherches nous montrent que :

- 1) les enfants qui réussissent à conserver une "relation signifiante" avec son(ses) parent(s) ont généralement de bonnes chances de se sortir de façon positive de cette période difficile de leur vie; 2) le parent unique n'est pas le seul facteur qui joue sur le comportement de l'enfant: les relations avec l'école, les amis, les frères et soeurs, la situation ma-

térielle dans laquelle vit la famille, etc... jouent aussi à divers degrés.

Dans des articles subséquents, nous pourrons examiner certaines études des spécialistes des sciences humaines sur la monoparentalité liée à l'un ou l'autre des aspects suivants: le rendement scolaire des enfants, la délinquance juvénile, la conception des rôles sexuels (féminité, masculinité des enfants), le comportement socio-affectif des enfants.

- (1) POIRIER, Gilles, L'enfant et le divorce: une revue de la littérature, Université Laval, Ecole de Service social, 1980 (thèse)
- (2) LAMONT, Suzanne, LAMOUREUX, Jocelyne, GUBERMAN, Nancy, Pour des conditions de vie décentes: action collective, Montréal, CAFMQ, 1980.
- (3) GOSSELIN, Lise, BOYER-CAOQUETTE, Diane, Les enfants de la famille monoparentale matricentrique, Université de Montréal, Ecole de Psycho-éducation, 1979, (thèse)
- (4) FERRI, Elsa, ROBINSON, Hilary, Coping Alone, Windsor, Berks., G.B., NFER Publishing Company Ltd, 1976.

* * * * *

LES PRÉJUGÉS NOUS FONT LA VIE DURE ; COMBATTONS-LES!

par: Francine Serdongs

NOUS SOMMES EN TRAIN DE CONSTITUER UNE LISTE DE TOUS LES PRÉJUGÉS QUI COURENT AU SUJET DE LA FEMME, DE L'HOMME ET DES ENFANTS VIVANT EN SITUATION DE FAMILLE MONOPARENTALE.

PENSEZ-Y, PARLEZ-EN AVEC D'AUTRES ET ENVOYEZ-NOUS VOTRE LISTE, INDIVIDUELLE OU DE GROUPE, SI PETITE SOIT-ELLE, DANS LES NUMEROS A VENIR, NOUS TENTERONS DE MONTRER EN QUOI CES IDÉES SONT FAUSSES.

* * * * *

LANCEMENT DU RAPPORT INTITULÉ: " Pour des conditions de vie décentes :
action collective "

C'est en présence d'une cinquantaine d'invités, que le CAFMQ procédait le 2 décembre dernier au lancement du rapport ci-haut mentionné. Cette activité se déroula au local du CAFMQ à Montréal, en présence des invités d'honneur suivants: Lise Gagnon, présidente du CAFMQ, Denyse Plante, vice-présidente CAFMQ, Thérèse Patricia Millard, ex vice-présidente, Jocelyne Lamoureux, professeur et co-auteur de ce rapport.

Soulignons que d'autres activités semblables doivent se dérouler sous peu dans toutes les régions desservies par le CAFMQ (quelques-unes ont déjà eu lieu). Ce document qui suscite beaucoup d'intérêt est en vente au coût de \$3.00 chacun. Pour commander votre exemplaire, prière d'adresser un chèque ou mandat-poste à l'ordre du:

CAFMQ
890, boul. Dorchester, est
Pièce 2320
Montréal, H2L 2L4

Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous reproduisons le communiqué de presse diffusé à l'occasion de cet événement.

Félicitations et sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont contribué au succès de ces activités !

Nicole Poirier

Montréal, le 2 décembre 1980.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des familles monoparentales affirment: " Pour des conditions de vie décentes : action collective "

Le "Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec" vient de jeter à nouveau un cri d'alarme quant aux conditions de vie économiques précaires et aux nombreuses difficultés sociales et psycho-affectives qui sont le lot des familles monoparentales dans la province.

Face à cet état de fait, le Carrefour réaffirme son engagement à oeuvrer en faveur de l'amélioration socio-économique des conditions de vie des familles monoparentales.

Regroupant quelques 65 associations monoparentales affiliées, le Carrefour, en collaboration avec des chercheurs-professeurs de l'Universi-

té du Québec à Montréal et du Collège Algonquin d'Ottawa, a rendu public les résultats d'une recherche-action menée au cours de l'année auprès d'un millier de familles monoparentales réparties dans 9 régions du Québec.

Intitulée " Pour des conditions de vie décentes: action collective ", cette recherche, financée par la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) avait pour but d'évaluer les besoins en éducation populaire des familles monoparentales, membres des associations du Carrefour.

Plongeant ses racines profondément dans le vécu des familles monoparentales, cette recherche confirme l'actualité criante, au Québec, des rapports du Conseil national du Bien-être social: Seul dans un monde à deux (1976), La femme et la pauvreté (1979), Pour améliorer le sort de nos enfants (1979) et de plus souligne à quel point la situation se détériore d'année en année.

C'est ainsi par exemple, que le trois-quart des familles monoparentales ont un revenu annuel sous le seuil de la pauvreté; la moitié d'entre elles gagnent moins de \$5,000 par année et plus que le quart entre \$5,000 et \$10,000. Près de 60% des membres n'occupent pas d'emploi rémunéré sur le marché du travail.

Les familles dirigées par une femme sont particulièrement frappées par l'absence de revenus adéquats. En effet, 84.5% des membres féminins ont un revenu annuel de moins de \$10,000 et parmi elles, 55.6% tentent de survivre avec un revenu inférieur à \$5,000. 61.7% des femmes ont dû d'ailleurs recourir à l'aide sociale pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants parce qu'elles ne recevaient pas de pension alimentaire. Dans 41.7% des cas, l'ex-conjoint était parti sans laisser d'adresse.

Quant aux membres masculins, bien que le quart gagnent moins de \$10,000, ils ont presque dix fois plus de possibilités que les femmes de gagner \$15,000 ou plus par année.

Soulignons que 87.7% des familles du Carrefour sont dirigées par une femme, qu l'âge moyen des parents uniques est de 44 ans et qu'ils ont en moyenne 2.4 enfants à charge. Par contre, dans certaines régions comme l'Abitibi, les familles monoparentales ont souvent cinq enfants ou plus à charge.

Cette situation économique précaire engendre une série de problèmes sociaux, familiaux et affectifs, ainsi que de nombreuses tensions.

Par ordre d'importance, les principales difficultés sociales identifiées par les familles monoparentales sont: difficulté à trouver du travail à conclure des affaires et à trouver un logement. S'ajoute à ce portrait la discrimination sexuelle à laquelle les femmes ont à faire principalement dans leurs interactions avec le monde des affaires et par le harcèlement à domicile.

D'autre part, qu'il soit homme ou femme, le parent unique se distingue

par le fait qu'il est seul, dans une société qui prône et valorise fortement la famille traditionnelle biparentale, à prendre toutes les décisions concernant l'organisation matérielle de la famille, le soutien affectif et l'éducation des enfants.

Près de 40% des familles monoparentales recensées ont expliqué avoir vécu seules la tâche ardue de soutenir leurs enfants perturbés par la situation familiale ou ayant des problèmes de rendement scolaire. Dans la même proportion, les parents uniques révèlent avoir expérimenté, toujours par ordre d'importance, des sentiments d'ennui et de solitude, d'insécurité et à la limite d'angoisse ou de dépression.

Par contre, loin de se laisser abattre par les problèmes, plus de 90% des familles monoparentales déjà regroupées dans les associations du Carrefour souhaitent l'implication de leur organisation en tant qu'agent de changement social.

Pour ces familles monoparentales, les terrains privilégiés d'actions collectives en ce cas sont d'abord l'aide sociale, puis les politiques sociales liées directement à la famille-protection de la jeunesse, réforme du droit de la famille, pensions alimentaires et divorce, et enfin, les problèmes de logement.

Pour le Carrefour, ces terrains privilégiés d'action collective sont des terrains-clés d'éducation populaire où il entend s'investir pleinement.

Des questions demeurent encore vivement posées: que coûtent en terme économique et social à l'Etat les familles monoparentales pour qui la survie est une lutte quotidienne? Quand donc des mesures sociales adéquates seront-elles mises en place? Quand donc ces familles monoparentales - il y en a une sur dix - pourront-elles décemment vivre et avoir droit de cité sans préjugés, sans mesures punitives?

PERCEPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES

Comme vous le savez sans doute, la loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires est entrée en vigueur le 1er janvier 1981.

Le service est implanté dans les palais de justice des 56 localités où siège la Cour provinciale, auxquelles fut ajoutée la ville de Laval.

Il serait trop long d'énumérer ces adresses, cependant, pour tout renseignement concernant cette Loi, adressez-vous au bureau de Communication-Québec de votre région en composant ((0)) et en demandant à la téléphoniste ZENITH COMMUNICATION - QUEBEC (sans frais) ...

AUX BÉNÉFICIAIRES D'AIDE SOCIALE : MESSAGE IMPORTANT

Des rumeurs circulent à l'effet que certains agents d'aide sociale exercent des pressions auprès des assistés sociaux qui ont droit à une pension alimentaire pour les " inviter " à se rendre au bureau du percepteur de pensions alimentaires. Nous tenons à vous informer que vous n'avez pas à tolérer ces pressions car la Loi précise que si vous ne désirez pas vous adresser vous-même au percepteur, le MAS (Ministère des affaires sociales) peut le faire en votre nom ... ET VOUS N'AVEZ PAS A DONNER DE MOTIFS.

* * * * *

Perception des pensions alimentaires ... PUBLICITÉ INCORRECTE

Un Front commun composé d'une trentaine d'organismes (dont le CAFMQ) adressait tout récemment une lettre aux Ministres Marc-André Bédard et Denis Lazure. Le Front commun faisait état de la publicité incorrecte en vertu de l'application de la Loi pour les bénéficiaires d'aide sociale. De plus, nous faisons part de nos inquiétudes face aux rumeurs circulant à l'effet que certains agents d'aide sociale exercent des pressions auprès des bénéficiaires d'aide sociale afin de les inviter à se rendre au bureau du percepteur.

Nous reproduisons le texte intégral de cette lettre qui fut également adressée aux journaux.

Résultat

N.B.: Le 11 février 1981, le Ministère de la Justice diffusait un communiqué de presse en réponse à nos critiques. Ce dernier précisait que si les assistés sociaux choisissaient de ne pas exercer eux-mêmes leur recours, le ministère des Affaires sociales pouvait le faire en leur nom. Cependant, le Front commun n'a encore reçu aucune assurance que des pressions ne seront pas exercées. En effet, pour choisir, encore faut-il que les assistés sociaux soient bien informés de leur droit de refuser de s'adresser au percepteur sans avoir à craindre des coupures de chèques

Nicole Poirier

* * * * *

LOI-89 - Réforme du droit de la famille : Position du CAFMQ

Montréal, le 19 décembre 1980.

Ministre Mar-André Bédard
Hôtel du Gouvernement
Québec.

Objet: Position du CAFMQ
face au projet de loi 89

Monsieur le Ministre,

Par la présente nous désirons vous souligner que le CAFMQ appuie la plate-forme du Front commun dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veillez cependant noter que le CAFMQ y ajoute les commentaires suivants:

1. Nous déplorons le fait qu'aucune provision ne soit présente dans le texte du projet de loi 89 afin de protéger les conjoints de fait. Nous considérons que ces conjoints devraient être protégés au même titre que les autres.
2. Le CAFMQ recommande le libre choix pour ce qui est du nom des enfants.

Nous espérons que le gouvernement saura répondre à nos attentes dans le plus brefs délais.

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente, veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

pour le CAFMQ

NP/cp

Nicole Poirier
Directrice générale

pièce jointe

cc: Ministre Lise Payette
Lise Gagnon, présidente CAFMQ
Denyse Plante, vice-présidente CAFMQ

PLATE-FORME DE REVENDICATIONS DES GROUPES DE
FEMMES SUR LE PROJET DE LOI 89

Suite à l'étude du projet de loi 89 touchant la réforme du Code Civil, un Front Commun formé des soussignés dénonce cette prétendue réforme qui, à notre avis, ne tient aucunement compte des recommandations faites par plusieurs groupes et organismes tels que l'Office de révision du Code civil, le Barreau du Québec, le RAIF, l'AFEAS, la FFQ, etc... lors de la Commission parlementaire de mars 1979.

Les points principaux du projet de loi 89 critiqués par les membres du Front Commun ont trait à :

- . la conservation du principe du divorce-sanction
- . une garantie insuffisante pour la protection de la résidence familiale
- . la complexité des procédures concernant la déclaration de résidence familiale
- . la présence accrue du judiciaire dans les matières familiales
- . l'absence de protection pour les conjoints mariés sous le régime de communauté de biens
- . l'inclusion dangereuse du principe de la "solidarité des dettes"
- . l'absence d'interprétation du concept " d'accroissement de l'actif " du conjoint.

Concernant les points ci-haut mentionnés, le Front Commun recommande au Gouvernement d'inclure les dispositions suivantes:

- 1) Le divorce sans faute
 - 2) L'instauration de mécanisme pour inclure des garanties plus grandes en ce qui a trait à la protection de la résidence familiale.
- Toutes les dispositions touchant la protection de la résidence familiale sont à notre avis insuffisantes puisque le mari est généralement propriétaire ou titulaire du bail; ainsi la déclaration de résidence familiale ne protégera pas la maison ou le bail puisque cette déclaration ne sera ni automatique, ni obligatoire, pourra être annulée pour diverses raisons et que seules, les personnes informées en profiteront.
- 2) Résidence familiale
- Il nous semble que l'attribution de la résidence familiale ne garantit aucunement que l'apport des femmes au foyer sera reconnu comme étant une contribution à " l'accroissement de l'actif " du conjoint.
 - La procédure de déclaration de résidence devrait être simplifiée et une clause-type devrait apparaître sur tout bail et tout acte translatif de propriétés.
 - Nous recommandons de plus qu'un mécanisme soit instauré pour assurer l'enregistrement de toutes les résidences familiales antérieures à

à l'adoption du projet de loi 89.

- 3) Le Front Commun recommande la déjudiciarisation du droit de la Famille
- 4) Nous recommandons que le principe de cogestion soit instauré pour les conjoints mariés sous le régime de communauté de biens, qui le demandent.
- 5) Le principe de " solidarité des dettes " pour les besoins courants est inacceptable puisqu'il existe une grande inégalité financière entre les conjoints. Ainsi, nous voudrions que le principe " de la réalisation en fonction de leurs facultés respectives " (ex. article 446) s'applique aussi à cet item.
- 6) Le Front Commun demande que la notion de " l'accroissement de l'actif du conjoint " soit clarifiée dans le projet de loi. En effet, cette notion peut causer préjudice à certaines catégories de femmes si elle n'est pas interprétée uniformément.

Enfin, nous recommandons que soit mis sur pied, en priorité, un Tribunal de la Famille qui aura juridiction sur l'application de l'ensemble des lois traitant de matières familiales.

En conclusion, nous déplorons la façon expéditive avec laquelle le Gouvernement s'apprête à faire adopter ce projet de loi. Nous comprenons mal qu'une réforme qui se devait en profondeur, n'ait pas fait l'objet d'une plus grande information auprès des groupes concernés. Mais compte tenu de la conjoncture actuelle, nous espérons que le Gouvernement agira promptement à la faveur des intérêts des groupes de femmes.

* * * * *

CHRONIQUE SUR L'EMPLOI : Action travail des femmes

Nous espérons que notre première chronique vous a intéressées. Aujourd'hui, nous allons décrire un des moyens que nous avons identifiés pour aider les femmes à sortir des ghettos d'emplois féminins comme

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| . Secrétaires | . employées domestiques |
| . réceptionnistes | . coiffeuses et esthéticiennes |
| . employées de bureau | . serveuses |
| . opératrices de machine à coudre | . caissières |

qui n'offrent pas de débouchés à l'heure actuelle. Savez-vous que d'ici cinq ans, en Europe, cinq millions d'emplois de dactylos, secrétaires vont être supprimés par suite de la mécanisation : les machines de traitement de mots écrivent 500 mots/mn alors que la meilleure des secrétaires écrit à peine 75 mots /mn !

Il faut donc dans chaque région identifier les secteurs d'emploi en croissance. Par exemple, dans la région de Montréal, 2,000 emplois environ sont créés par année dans l'aéronautique (construction d'avions). L'exigence minimale des employeurs à l'embauche est : avoir suivi un

cours de la main-d'oeuvre tel que : assembleur, monteur-réparateur de cellules... Dans chacun de ces cours de quinze étudiants, trois places sont réservées en priorité aux femmes. Il s'agit donc de se rendre au Centre de main-d'oeuvre du Canada (CMC) le plus proche de sa maison et de demander AVEC INSTANCE d'être inscrite. Il faut être très sûre de soi pour rencontrer son " dé-conseiller" en main-d'oeuvre !!! Ces cours durent au maximum un an et le CMC verse des allocations assez ridicules, il faut bien le dire:

. femme mariée : \$ 20 (par semaine)	. Femme chef de famille:
	1 enfant : \$ 90
	2 enfants : 105
. femme vivant seule: \$70 (par semaine)	3 enfants : 120
	4 " et plus 135

Le reste est complété par l'aide sociale pour celles qui la reçoivent ou doivent éventuellement la recevoir. Pour celles qui sont au chômage ou qui peuvent l'être, leur chômage intégral leur est versé pendant tout le temps du cours. Il peut même être prolongé jusqu'à un maximum de deux ans en tout, c'est-à-dire depuis le début du versement des prestations. A la fin du cours, on est placé à 100% dans l'aéronautique à Montréal et le salaire du début est présentement de \$7 de l'heure.

Nous avons ainsi relevé des métiers en croissance dans tout le Québec et auxquels on peut avoir accès après avoir suivi un cours du CMC dans lequel trois places sont réservées en priorité aux femmes. Toutefois, pour avoir accès à ces cours,

- 1) il faut avoir atteint le niveau académique requis pour chaque cours depuis moins de cinq ans;
- 2) sinon, il faut passer un test d'équivalence au Service d'éducation des adultes de votre Commission scolaire régionale;
- 3) et suivant le résultat, il faut continuer un recyclage académique individualisé pour adultes (les allocations du CMC et de chômage s'appliquent aussi au recyclage académique, ou alors, on peut payer \$15 pour 45 heures de cours);
- 4) ou, il faut aller à son CMC le plus proche avec le papier d'équivalence pour s'inscrire à un des cours suivants:

Estimateur de dommages matériels (automobile)

prérequis: secondaire V durée du cours : 100 jours

Ce cours est donné à Montréal, mais des centres d'évaluation vont être créés dans tout le Québec par les compagnies d'assurances automobiles. Le salaire de début est de \$275 par semaine.

Commis aux pièces d'auto

prérequis: secondaire III durée du cours: 90 jours

Ce cours est donné en 1980-1981 à Montréal, Rivière-du-Loup, Gaspé, Sainte-Marie-de-Beauce, Saint-Jérôme, Gatineau, Baie Comeau et Victoriaville.

On va réparer les autos de plus en plus, ce qui va offrir plusieurs débouchés.

Electromécanicien (d'appareils ménagers)

prérequis: secondaire III durée du cours : 180 jours
 Ce cours est donné en 1980-1981 à Montréal, Rimouski et Thetford Mines.
 Il présente beaucoup d'avenir, car on ne va plus changer ses appareils;
 on va les réparer de plus en plus. On a la possibilité d'être à son compte,
 ou travailler à deux ou trois femmes ensemble.

Dessinateur industriel (mécanique)

prérequis: secondaire IV durée du cours : 200 jours
 Ce cours est donné en 1980-1981 à Montréal, Repentigny, Sorel, Granby et
 Val d'Or. Le salaire de début est de \$275. par semaine. Les débouchés
 sont nombreux.

Technique de fabrication mécanique

prérequis: secondaire V durée du cours : 260 jours
 Les prérequis incluent mathématiques 522 et physique 422 ou l'équivalent.
 (Ces deux cours peuvent être suivis tous seuls pendant quelques semaines
 moyennant des frais d'inscription). Le cours est donné cette année à
 Montréal, Lévis, Sherbrooke et Sorel. On emploie ces techniciens partout
 où il y a de la machinerie à inspecter et à vérifier. Le salaire en début
 est de \$15,000 à \$17,000 par année.

Machiniste général

prérequis: secondaire III durée du cours: 255 jours
 Ce cours est donné en 1980-1981 à Montréal, Rivière-du-Loup, Québec, Ples-
 sisville, Drummondville, Asbestos, Sherbrooke, Magog, Joliette, St-Jérôme,
 Repentigny, Sorel, St-Jean, Granby, Sept-Iles et Amos.

Dessinateur (cartographie-topographie)

Prérequis: secondaire IV durée du cours : 225 jours
 Ce cours est donné en 1980-1981 à Montréal, et Lévis. Le salaire en début
 est de \$275. par semaine.

Homme ou femme d'instrument (arpentage)

Prérequis: secondaire III et mathématiques de niveau IV durée du cours : 135 jours
 Ce cours est donné en 1980-1981 à Montréal, Rivière-du-Loup, Lévis et
 St-Jean.

Boucher (coupe de viande)

prérequis: secondaire III durée du cours : 90 jours
 Ce cours est donné en 1980-1981 à Montréal, Gatineau, Baie Comeau, Rivière
 du-Loup, Chicoutimi, Québec, Cowansville, Valleyfield, Hull, Shawinigan,
 Joliette, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Sherbrooke, Saint-Georges et Sain-
 te-Marie de Beauce.
 Les débouchés sont nombreux dans les hôpitaux, les centres d'accueils et
 les institutions.

Opérateur dans une usine de traitement des eaux

prérequis: secondaire V

durée du cours : 8 mois

Le salaire en débutant est de \$10 l'heure environ. Ce cours est donné seulement à Vaudreuil, mais le Gouvernement du Québec a mis sur pied un programme d'assainissement des eaux (ou traitement d'eaux usées ou épuration) c'est-à-dire que quarante usines par année devraient être construites au Québec dans les dix prochaines années.

A l'heure actuelle, dans les usines existantes, il y a des postes ouverts du fait du départ à la retraite. Certaines femmes exercent déjà le métier d'opératrice de traitement des eaux et cela serait intéressant que vous entriez en contact avec l'une ou l'autre qui travaille dans ce domaine dans votre région.

Pour lutter contre la discrimination que subissent les femmes pour avoir accès à la formation professionnelle menant à des emplois qualifiés et mieux payés, il faut que les femmes se regroupent et imposent leurs droits. Dans ce sens, écrivez-nous et demandez à devenir membres d'ACTION TRAVAIL DES FEMMES DU QUEBEC INC. (cotisation annuelle : \$1, \$2 ou \$3 pour celles qui le peuvent et rien pour celles qui ne travaillent pas).

Dans un premier temps, on va essayer de vous donner le numéro de téléphone des autres femmes de votre région intéressées afin que vous puissiez vous unir pour que les CMC vous prennent dans les cours, vous soutenir les unes les autres pour l'accès aux cours et aux emplois.

Dans un deuxième temps, plus on sera nombreuses membres d'Action Travail des femmes (A.T.F.) à la grandeur du Québec, plus on pourra faire de pressions pour l'accès des femmes aux emplois qui offrent un avenir.

Que les femmes de la région de Montréal nous téléphonent pour prendre rendez-vous et joindre nos 250 membres de la région montréalaise !

A bientôt à toutes !

ACTION TRAVAIL DES FEMMES DU QUEBEC
2515, rue Delisle
Montréal (Québec)
H3J 1K8
No. de téléphone : (514) 932-4524

PROBLEMES AU TRAVAIL ? PAS DE SYNDICAT ?

"Au bas de l'échelle" peut vous aider à prendre en main vos problèmes au travail. Au bas de l'échelle existe depuis 1975. C'est un organisme à but non-lucratif, subventionné par Centraide. Le groupe s'est donné des objectifs précis: défendre les travailleurs et travailleuses non/syndiqué/es, lutter contre toute forme de discrimination au travail, favoriser le regroupement des non-syndiqué/es. Devenir membre ne coûte que \$5.00 par année (\$2.00 pour les chômeurs).

Au bas de l'échelle
445 St-François Xavier
Montréal, H2Y 2T1, tél. (514) 842-0462

Vous planifiez des vacances ? ? ?

Voici quelques adresses utiles où il vous sera possible d'obtenir des renseignements et /ou brochures sur les camps de vacances et bases de plein-air de vos régions respectives. A noter que certains ont des tarifs avantageux pour des groupes, d'autres ont des tarifs qui tiennent compte de vos revenus.

Bonne chance dans vos **recherches** et bonnes vacances !

Fédération Québécoise du Plein - Air

Renseignements sur les bases et centres de plein-air (tarifs, activités etc.)

1415, est, rue Jarry, Montréal, H2E 2Z7, (514) 374-3453
extérieur de Montréal sans frais 1-800-361-9202

Vacances familles

1661 ave du Parc, Ste-Foy, Québec, G1W 2Z3
extérieur de Montréal, sans frais - 1-800-463-4636

Groupe ressources-vacances-sites:

94, est, Ste-Catherine, Montréal, H2Y 1K7, (514) 861-0954 ou 861-0955

* Association des camps du Québec

1415, est rue Jarry, Montréal, H2E 2Z7, (514) 374-4700 poste 447
extérieur de Montréal, sans frais 1-800-361-3834

* Cet organisme doit nous faire parvenir sous peu une trentaine de brochures (annuaires) comprenant liste des camps selon les régions, liste des camps pour garçons et filles, camps familiaux, accueil de groupes etc.

Si vous désirez obtenir une de ces brochures extrêmement utile, veuillez nous en faire la demande au CAFMQ, 890 Dorchester, Est, pièce 2320, Montréal, H2L 2L4 ,

* * * * *

COMMENT DIVORCER SANS AVOCAT

publié aux Editions internationales Alain Stanké est en vente partout au prix de \$ 19.95.

* * * * *

SE - TÊTE DE LA CONSOMMATION

"LE CRÉDIT COÛTE PLUS CHER
À CEUX ET CELLES QUI ONT LE MOINS D'ARGENT..."

C'est comme un enchaînement:
pas de sécurité d'emploi ?
Bas salaires ?

Donc pas d'argent ! Que se soit pour acheter des meubles ou une auto essentielle au travail. Résultat ?

Le seul endroit où pour vous le crédit semble disponible, c'est la compagnie de finance.

À vous qui êtes dans ce cas, l'ACEF de Montréal dit : ATTENTION !
Ne croyez pas aux cadeaux que ces marchands d'argent font semblant de vous faire car à long terme, vous les paierez cher !.

CONTRATS DE CRÉDIT ET
LOI SUR LES PETITS PRÊTS

Cette loi limitait, jusqu'à tout récemment, les taux d'intérêts sur des emprunts pouvant s'échelonner entre \$1 et \$1500.; les compagnies de finance devaient s'y soumettre.

Le gouvernement fédéral a abrogé (annulé) cette loi cet automne, mais si vous avez passé un contrat avec une compagnie de finance avant le 17 décembre 1980 et que votre emprunt n'est pas encore fini de remboursé, peut-être que nous pouvons vous aider à déceler des illégalités dans votre contrat, car il demeure sous la juridiction de la Loi sur les Petits Prêts. N'hésitez donc pas à communiquer avec l'ACEF, car il arrive souvent que nous trouvions des erreurs dans ces contrats et nous tentons alors d'aider le consommateur à faire respecter ses droits !

LA COMPAGNIE DE FINANCE
MALGRÉ SOI !

En discutant avec des gens, débiteurs d'une compagnie de finance, nous nous rendons compte qu'ils n'ont pas désiré emprunter dans cette compagnie. Ils achètent des meubles, pensant que le magasin lui même fait crédit, signent un contrat avec le marchand et quelque temps plus tard, reçoivent une lettre d'une compagnie de finance les avertissant que les paiements doivent être faits à celle-ci; et c'est tout à fait légal !

Une fois le pied dans la porte comme on dit, commence la ronde des refinancement et suivent des remboursements démesurés par rapport au montant emprunté à l'origine.

HARCELEMENT

Lorsqu'un client ne paye pas ses dettes, le créancier doit suivre une procédure pour exiger ses remboursements.

Il doit envoyer un avis écrit donné trente (30) jours à la personne pour payer sa dette, Si le client ne répond pas, le créancier a le droit de prendre des recours légaux: saisies de salaire, de meubles, d'auto (et là aussi, il y a des procédures à suivre)

Cependant, les compagnies de finance ne procèdent pas toujours de cette façon . Elles font du harcèlement systématique: téléphones à la maison, chez l'employeur, dans la famille. Les menaces, le chantage, les insultes sont malheureusement chose courante ...

Voilà pourquoi il faut protester fortement contre de tels procédés. Nous regroupons actuellement les consommateurs qui ont vécu l'un ou l'autre de ces problèmes et nous invitons particulièrement les gens de la région de Montréal (Montréal et banlieue à nous appeler !

ACEF : 526-0684

Andrée Lemieux
Responsable de l'information.

\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$

Activités, rencontres, nouvelles diverses

Le 17 janvier dernier, au CLSC de Richelieu, le CR-RS rendait public le rapport ci-haut mentionné. Parmi les invités soulignons la présence de M. Fabien Cordeau, député, Mgr André Martel, tous deux de St-Hyacinthe ainsi que M. Denis Leblanc et René Lachapelle du centre de la main d'oeuvre. Des délégués des associations de familles monoparentales de Beloeil, Chambly, Marieville, Farnham et St-Hyacinthe participaient également à cet évènement. Un article de Jocelyne Bienvenue fut publié dans le " Journal de Chambly" du 10-02-81 donnant un compte-rendu de cette journée.

Denise Demers, responsable régionale du C.R.R.S. procédait à l'ouverture de l'assemblée assistée de Marie Vinet. Félicitations et merci aux responsables et aux participants de cette activité.

Charlotte Lapierre
C.R.R.S.

* * * * *

Activités, rencontres, nouvelles diverses (suite)

Le 29 janvier 1981 - à Drummondville, A-di-sep procédait au lancement du rapport " Pour des conditions de vie décentes: action collective ". Jocelyne Lamoureux co-auteur de ce rapport participait à cette activité à titre d'invitée ainsi que Nicole Poirier du CAFMQ. Les journaux et la radio communautaire ont couvert cet événement. Félicitations et sincères remerciements aux responsables de cette activité des plus réussie.

Lu dans le journal de la rive-sud : un C.L.S.C. annonçait une rencontre et discussion sur le contenu du rapport ci-haut mentionné.

L'Association "Femmes en marche" de Montréal accueillait lors d'une rencontre régulière le 11 février dernier, Nicole Poirier et Huguette Limoges du CAFMQ. Cette soirée fut enrichissante et le thème de la soirée fut la présentation des " Grands frères et Grandes soeurs de Montréal Inc." par une personne ressource.

Merci et bon succès à " Femmes en Marche".

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Une série d'activités (pièce de théâtre, débat/discussion, exposition etc) se succédaient à l'UQUAM, pour souligner cette journée. Entre autres des représentants du CAFMQ profitèrent de l'occasion pour diffuser de l'information sur nos associations affiliées et notre regroupement provincial. Notre kiosque était ouvert au grand public de midi à 18h00. Lucie Ouellette, Jacqueline Bilodeau, Yvette Poirier, Huguette Limoges et Nicole Poirier distribuèrent à cette occasion quelques centaines de brochures. Merci de leur collaboration.

CAMPAGNE PROVINCIALE
CONTRE LES AUGMENTATIONS DE LOYER

Le Regroupement des Comités Logement et Associations de Locataires avec l'appui du Front d'Action Populaire en réaménagement urbain (le FRAPRU) organise cette année une campagne provinciale contre les augmentations de loyer. Dans la région de Québec, une campagne locale organisée conjointement par quatre groupes de cette ville est déjà en cours.

La campagne a débuté le 1er février et se terminera le 1er mai 1981.

Les principales activités de la campagne seront la mise sur pied dans

plusieurs quartiers et villes de la province de comités anti-hausses et l'organisation d'actions concrètes par chacun de ces comités.

Durant toute la campagne, les groupes logement continueront d'offrir aux locataires de l'information et un appui dans leurs démarches. Une lettre type de refus des augmentations et un journal d'information de quatre pages seront bientôt disponibles dans les locaux des groupes participants et de plusieurs organisations populaires et syndicales. Plusieurs groupes organisent aussi des ateliers et des rencontres d'information sur la loi 107 et les recours possibles. En mars et en avril, nous prévoyons aussi organiser des rencontres ayant pour thème les programmes des partis politiques au sujet du logement et sur la question des HLM.

Nous voulons par nos actions faire connaître nos revendications, rappeler au gouvernement ses promesses et montrer que nous sommes de plus en plus nombreux à nous organiser contre la situation intolérable vécue par la grande majorité des locataires.

Pensons par exemple aux personnes âgées dont les 2 tiers vivent en dessous du seuil de la pauvreté. La majorité des locataires ne sont pas capables d'accepter une augmentation et même, dans bien des cas de payer le loyer déjà fixé sans couper dans d'autres besoins essentiels. La nouvelle loi ne tient pas du tout compte de cette situation, pas même de l'état du logement; il n'y a pas de contrôle obligatoire. C'est encore aux locataires de refuser et la Régie fixe les augmentations qu'elle juge raisonnable.

La campagne se terminera le 1er mai alors que les groupes logement participeront aux manifestations organisées à cette occasion par les centrales syndicales en y invitant le plus grand nombre de locataires.

Tous les locataires sont invités à s'embarquer dans la campagne, autant pour défendre leurs droits que pour travailler à l'amélioration du sort de la grande majorité des locataires. Toutes les organisations qui se battent pour le droit au logement et l'ensemble des organisations populaires et syndicales sont également invitées à contribuer au succès de la campagne.

Pour informations, contacter le groupe logement de votre quartier ou le regroupement à l'adresse ou aux numéros de téléphone suivants:

à Montréal:

Comité Logement Centre-Sud	(514)	521-5992
Comité Logement Rosemont		727-6133
Comité Logement St-Louis		845-7679
Regroupement des Locataires de Mercier		354-7373
Association des Locataires de Villeray		388-7723
Association des Locataires de Montréal-Nord		327-0400

à Québec

Groupement des Locataires	(418)	523-6177
---------------------------	-------	----------

N.B. LE BULLETIN DE LIAISON EST PUBLIÉ À TOUS LES DEUX MOIS

Coût de l'abonnement annuel : \$3.00

Veillez cocher la case appropriée, détacher et
envoyer au CAFMQ, 890, est, Dorchester, pièce 2320,
Montréal, Qué. H2L 2L4

- demande de documentation abonnement au bulletin de liaison demande d'adhésion au CAFMQ

NOM: _____
(s.v.p. en lettres moulées)

ADRESSE: _____
code postal

chèque ci-joint à l'ordre du CAFMQ

AVIS DE CHANGEMENT

Ancienne adresse

Nouvelle adresse

NOM: _____

NOM: _____

ADRESSE: _____

ADRESSE _____

NO.de tél.: _____

No. de tél.: _____